

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 3 avril 2018, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

18-04-066

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 3 AVRIL – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2018
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 mars 2018
 - 3.3. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
La liste de la correspondance :

- Demi-Marathon des Générations
- Commission scolaire des Bois-Francis

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Souper bénéfice ORAPÉ
- 5.4. Unité Domrémy : demande d'aide financière
- 5.5. Financiarisation des terres agricoles : demande d'appui
- 5.6. Colloque sur la sécurité ferroviaire
- 5.7. Offre de Techni-Consultant Inc.
- 5.8. Division au sous-sol de la Salle Firmin-Roy
- 5.9. Invitation à la soirée « Hommage aux bénévoles »
- 5.10. Invitation au tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé
- 5.11. Politique de salle
- 5.12. Avis de motion : règlement sur la gestion des séances du conseil
- 5.13. Politiques et directives administratives en ressources humaines
- 5.14. Adhésion et formation de l'adjointe administrative
- 5.15. Participation à « Dans l'œil du mentor »

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Entériner l'embauche de l'inspecteur municipal
- 7.2. Adjoint à l'inspecteur municipal
- 7.3. Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour travaux dans les chemins
- 7.4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Plan d'intervention
- 8.2. Vérification des bornes fontaines
- 8.3. Réparation de la pompe # 1

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Avis de motion : nouveau règlement d'urbanisme

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Convention (entente) entre les Loisirs Festigrouille et la municipalité de Villeroy
- 10.2. Vente de garage
- 10.3. Annulation de la redevance de 10 000.00\$ exigée aux Loisirs Festigrouille

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Partenaires 12-18
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matière résiduelle et recyclage

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille inc.,
- Culture

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO
- Plan mesure d'urgence

Mme Ginette Roux, conseillère siège 6

- Table des aînés
- Gestion des locations de salle
- Gestion des ressources humaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de ROXANE LALIBERTÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-04-067 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018

Sur proposition de GINETTE ROUX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée.

18-04-068 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2018

Sur proposition de GINETTE ROUX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée.

3.3 Suivi aux procès-verbaux précédents

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- Demi-Marathon des Générations : Invitation à participer à la course à relais
- Commission scolaire des Bois-Francis : dépôt du plan triennal des immobilisations
- Recyc-Québec : compensation de 11 878.88\$ remise à la municipalité le 29 mars 2018 et provenant de Éco Entreprises Québec.

- MMQ : nouveau service de protection – l’assurance des frais de justice liés à l’exercice d’un pouvoir discrétionnaire.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 60 333.77 \$

Rémunération des élus	1 899.92 \$
Rémunération régulière	5 861.25 \$
Factures déjà payées	52 572.60 \$

18-04-069

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d’Yvan Paquet

Il est résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D’ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mars 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour un montant de 57 187.52\$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 57 187.52\$

TOTAL DES DÉPENSES POUR MARS 2018 : 117 521.29 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 60 333.77\$

Factures à payer : 57 187.52\$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

5.3 SOUPER BÉNÉFICE ORAPÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation pour participer au souper bénéfice de l’organisme ORAPÉ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 70\$ par personne ou de 560\$ par table;

La municipalité de Villeroy a décidé de ne pas participer au souper bénéfice d’ORAPÉ.

5.4 UNITÉ DOMRÉMY : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'Unité Domrémy pour la soutenir dans la réalisation de sa mission;

La municipalité de Villeroy a décidé de ne pas retenir la demande d'aide financière de l'Unité Domrémy.

18-04-070 5.5 FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT QUE les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et d'autres fond d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

Sur proposition de PATRICE GOUPIL

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'APPUYER la démarche du Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec (SRACQ), du Syndicat de l'UPA de l'Érable et de la Fédération de l'UPA Centre-du-Québec dans ses demandes au gouvernement du Québec.

Adoptée.

18-04-071

5.6 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des municipalités, en collaboration avec le CN, organisait un colloque sur la sécurité ferroviaire qui s'est tenu le vendredi 23 mars à Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Éric Chartier et l'inspecteur municipal, M. Michel Pilote souhaitait participer à ce colloque;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour cet événement était de 150.00\$ plus taxes si applicable par inscription;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'inscription du maire et de l'inspecteur municipal au colloque sur la sécurité ferroviaire pour un montant de 150.00\$ plus taxes si applicable ainsi que d'autoriser les dépenses reliées à leur participation.

Adoptée.

18-04-072

5.7 OFFRE DE TECHNI-CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels pour de l'accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant offre une banque de vingt (20) heures au tarif horaire de 85\$ plus taxes si applicable;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de la firme Techni-Consultant, au montant de 1 700.00\$ plus taxes si applicable, pour de l'accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales.

Adoptée.

18-04-073

5.8 DIVISION AU SOUS-SOL DE LA SALLE FIRMIN-ROY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux au sous-sol de la salle Firmin-Roy afin d'aménager un local de rangement pour la FADOQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour ce projet, une de l'entreprise Construction KB au montant de 1 000.00\$ plus taxes si applicable, et une de l'entreprise Construction Côté et Côté au montant de 1 107.00\$ plus taxes si applicable;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Construction KB correspond davantage aux besoins de la municipalité;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Construction KB, au montant de 1 000.00\$ plus taxes si applicable.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-04-074 5.9 INVITATION À LA SOIRÉE « HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de participation à la soirée « Hommage aux bénévoles » organisée par le Centre d'action bénévole de l'Érable qui aura lieu le jeudi 19 avril au Motel Le Phare;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet pour participer à cette soirée est de 35.00\$ chacun plus taxes si applicable;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PARTICIPER à la soirée « Hommage aux bénévoles » organisée par le Centre d'action bénévole de l'Érable en réservant 2 billets au coût de 35.00\$ chacun plus taxes si applicables.

Adoptée.

18-04-075 5.10 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF EN SOUTIEN À LA MAISON MARIE-PAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour participer à la 4^e édition du tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut choisir de participer à la journée de golf pour un montant de 85\$ par personne, incluant la voiturette et le souper ou participer au souper uniquement au montant de 30\$ par personne ou de faire un don du montant qu'elle désire;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PARTICIPER en offrant un don de 50.00\$ en soutien à la Maison Marie-Pagé.

Adoptée.

18-04-076 5.11. POLITIQUE DE SALLE

Le maire demande aux élus une dispense de lecture complète et procède uniquement à la lecture de la résolution proposée. Le politique de salle se retrouvera dans son entière description en annexe A au procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy désire se doter d'une politique de gestion de location de salles, afin de rendre ce service efficace et équitable, permettant une réponse adéquate aux aspirations et aux besoins de sa population;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prend en compte et permet de définir les grandes orientations de la Municipalité dans le secteur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et vise l'atteinte des objectifs qui y sont définis;

CONSIDÉRANT QUE ces salles peuvent être réservées / louées ou prêtées pour différents événements tels : une conférence, un atelier, une fête de famille, des funérailles ou tout autre événement;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER une politique de location des salles mises à la disposition des résidents, non-résidents, entreprises ou organismes dont les :

- Salle Multifonctionnelle Firmin-Roy
- Édifice Jean-Paul Gaudreault
- Chalet des loisirs

Cette politique permet de définir clairement les principes et modalités de location et de tarification pour les participants(es), les citoyens(nes) et les organismes reconnus, dans un souci de transparence, d'équité et de qualité de service à la clientèle.

Article 1. Objectifs de la politique

1.1 Uniformiser les règles régissant les principes et les modalités de tarification des locations de locaux de la municipalité.

Article 2. Portée de la politique

La présente politique vise à régir tous les locaux loués par la Municipalité aux résidents, aux non-résidents, aux entreprises et aux organismes.

Article 3. Procédure de réservation

Pour réserver une salle, un terrain sportif ou tout autre endroit sous la juridiction de la municipalité, le locataire doit

communiquer avec l'administration municipale, en se rendant directement au bureau municipal, par téléphone au 819-385-4605 ou par courriel info@municipalitevilleroy.ca .

Article 5- Particularités de la salle

Cet article traite de la particularité des salles municipales disponibles tant qu'à sa capacité, du matériel inclus et de des commodités.

Article 6- Modalités générales de tarification

Cet article traite des conditions de location, des coûts, de la gratuité et de disponibilité.

Article 7- Réservation : Condition d'utilisation et informations importantes

Cet article traite de l'utilisation de la salle, de ses conditions d'utilisation, des règles de réservation, du dépôt, des permis obligatoires, des interdictions et de l'entretien.

Article 8- En cas d'annulation

Cet article traite de la remise ou non-remise du dépôt et de sous-location.

Article 9- Funérailles

Cet article traite des coûts de location pour des funérailles et des particularités liés aux funérailles.

Adoptée.

18-04-077 5.12 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est donné par Yvan Paquet qu'une modification au règlement numéro 10-CM-136 sur la gestion des séances du conseil sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

18-04-078 5.13 POLITIQUES ET DIRECTIVES ADMINISTRATIVES EN RESSOURCES HUMAINES

Le maire demande aux élus une dispense de lecture complète et procède uniquement à la lecture de la résolution proposée. Les politiques et directives administratives en ressources humaines se retrouveront dans son entière description en annexe B au procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à revoir la structuration administrative de sa gestion en Ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge nécessaire de mettre des outils en place qui détermineront les balises concernant toutes les facettes touchants aux ressources humaines;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le code de discipline, les directives en matière de conditions de travail, la politique administrative, la politique sur le harcèlement en milieu de travail tel que prévu par la loi. Tous ces sujets se décrivent comme suit :

Code de discipline

L'objectif de cette politique est d'établir un processus à suivre lorsqu'un employé pose un geste répréhensible ou contraire aux règles disciplinaires.

Directives en matière de conditions de travail

Ce document détermine les avantages de l'employé concernant ses conditions de travail. L'objectif est de promouvoir l'établissement de relations ordonnées et harmonieuses entre la municipalité et ses employés en proposant des conditions de travail qui favorisent l'épanouissement, la motivation et l'intégration du personnel au sein de la municipalité.

Sujets traités : ancienneté – probation – horaires – jours fériés – vacances – maladie – rémunération – formation – remboursement des frais.

Politique administrative

La Municipalité est à l'image de ses employés. Il importe donc que les employés soient conscients de l'importance de leur tenue, de leur comportement et de leurs propos dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs relations avec les citoyens.

Sujets traités : alcool – courriel – utilisation des équipements – ponctualité – sécurité – tenue vestimentaire - frais de repas et déplacement – civilité – famille.

Politique sur le harcèlement en milieu de travail

La présente politique entend poursuivre les objectifs suivants, savoir :

Se conformer à la loi sur le harcèlement en milieu de travail (2006) et maintenir un climat de travail assurant l'intégrité physique et psychologique de ses employés ainsi que la sauvegarde de leur dignité.

Adoptée.

18-04-079 5.14. ADHÉSION ET FORMATION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative souhaite participer à une formation pour s'améliorer dans son travail;

CONSIDÉRANT QU'une formation est disponible auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès à cette formation, une adhésion doit aussi être faite auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion et la formation s'élève à un coût de 448.00 \$ plus taxes si applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative a procédé à son inscription;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec et l'inscription à la formation de l'adjointe administrative, au montant de 448.00\$ plus taxes si applicable.

Adoptée.

18-04-080 5.15 PARTICIPATION À « DANS L'ŒIL DU MENTOR »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre pour participer à l'activité « Dans l'œil du mentor » qui aura lieu le 18 avril prochain à 17 h 00 au Carrefour de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 15 \$ par personne, taxes incluses;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de deux personnes, au coût de 15.00\$ chacune taxes incluses, pour l'activité « Dans l'œil du mentor ».

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

18-04-081 7.1 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour combler un poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sept (7) CV;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait une recommandation au conseil municipal mentionnant que la candidature de M. Michel Pilote répondait davantage aux critères recherchés par le conseil municipal;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'engagement de M. Michel Pilote au poste d'inspecteur municipal à raison de 25 heures par semaine. L'entrée en fonction de M. Pilote s'est faite le 19 décembre 2017.

Adoptée.

18-04-082 7.2 ADJOINT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de voirie à effectuer nécessitent d'être deux personnes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite donc procéder à l'embauche d'un adjoint, sur appel, pour venir en aide à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'une banque de nom pour ce poste;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'envoi d'une publicité locale pour afficher un poste, sur appel, d'adjoint à l'inspecteur municipal.

Adoptée.

18-04-083 7.3 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX DANS LES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprendra des travaux de réparation sur certains chemins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter des appels d'offres sur invitation à différents entrepreneurs;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER les appels d'offres sur invitation suivante :

- Pierres 2 ½
- Pierres 0 ¾
- Transport (camion)
- Épandage
- Pelle
- Équipement

ET que les invitations seront transmises à :

- Les excavations Roland Laquerre Inc.
- Excavation Marcel Jacques Inc.
- Excavation A. Grégoire & Fils Inc.

Adoptée.

18-04-084 7.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 87 300 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales catégorie 1 et catégorie 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports via les rapports financiers 2017 de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales catégorie 1 et catégorie 2, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

18-04-085

8.1. PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2016, la Municipalité avait mandaté la firme PLURITEC pour l'assister dans la préparation de son plan d'intervention et QUE ce plan avait été préparé suivant le guide d'élaboration d'un plan d'intervention du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE suite au mandat qui lui a été accordé par la résolution 16-12-213, la firme PLURITEC, a déposé et présenté à la Municipalité, le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées qui n'inclut pas de conduites d'égout;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER, tel que déposé par la firme PLURITEC, le plan d'intervention 2017 pour le renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées;

DE TRANSMETTRE une copie du plan d'intervention au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

18-04-086

8.2. VÉRIFICATION DES BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la vérification de ces bornes fontaines et que pour ce faire, elle doit faire appel à une entreprise spécialisée dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour effectuer ce travail soit une soumission de l'entreprise AQUA DATA et une soumission de l'entreprise AQUAFLO;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise AQUAFLO correspond davantage aux besoins de la municipalité;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise AQUAFLO pour un montant de 449.50\$ plus taxes si applicable.

Adoptée.

18-04-087 8.3. RÉPARATION DE LA POMPE # 1

CONSIDÉRANT QUE suite à des travaux d'analyse de vibration, il a été recommandé à la municipalité de procéder à la réparation de la pompe # 1;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette réparation, la municipalité a reçu deux soumissions soient une soumission de l'entreprise CP Tech au montant de 4 779.00\$ plus taxes si applicables et une soumission de l'entreprise DANOVAR au montant de 4 450.00\$ plus taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise CP Tech répond davantage aux besoins de la municipalité;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise CP Tech, au montant de 4 779.00 \$ plus taxes si applicables, pour procéder à la réparation de la pompe # 1.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18-04-088 9.1 AVIS DE MOTION : NOUVEAU RÈGLEMENT D'URBANISME

Avis de motion est donné par Michel Gingras qu'un nouveau règlement d'urbanisme fixant les modalités de la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence ou d'un édifice public par la Municipalité de Villeroy.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-04-089 10.1 CONVENTION (ENTENTE) ENTRE LES LOISIRS FESTIGROUILLE INC. ET LA MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite établir une entente avec Les Loisirs Festigrouille Inc. afin de déterminer les rôles et responsabilités en loisirs entre la Municipalité et le Comité ainsi que pour reconnaître le Comité à titre de représentant privilégié pour l'organisation et l'animation des loisirs à Villeroy;

CONSIDÉRANT QU'une convention (entente) a été préalablement présentée et approuvée par chacune des parties concernées;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER et DE MANDATER M. Éric Chartier, maire et Mme Sylvie Côté, directrice générale, à signer la convention (entente) entre la municipalité de Villeroy et les Loisirs Festigrouille Inc.

La convention (entente) se retrouve en intégralité à l'annexe C du procès-verbal.

Adoptée.

18-04-090 10.2. VENTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite donner la chance à tous ces citoyens de tenir une vente de garage sans faire de demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la municipalité doit déterminer des dates à laquelle elle souhaite permettre cette activité;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la tenue de vente de garage, sans permis, le 2 et le 3 juin 2018.

Adoptée.

18-04-091 10.3. ANNULATION DE LA REDEVANCE DE 10 000.00\$ EXIGÉE AUX LOISIRS FESTIGROUILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy désire annuler l'avance de fond au montant de 10 000.00\$ qui avait été faite aux Loisirs Festigrouille Inc. pour l'achat d'un module de jeu qui a été installé au Chalet des loisirs en 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est une infrastructure appartenant à la municipalité;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ANNULER la réclamation de l'avance de fond au montant de 10 000.00\$ exigée aux Loisirs Festigrouille Inc. pour le projet de module de jeu au Chalet des loisirs.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions. Deux questions ont été posées, l'une concernant le ponceau à l'entrée du Rang 16 Est et l'autre concernant un « bonhomme » d'entrée d'eau qui est défectueux devant une résidence d'un contribuable. Toutes deux ont été répondues.

18-04-092

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21 h 00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière